Décembre 2006

Numéro 42

lettre de liaison

Editorial

Nouvelles des sites
- L'Etang du Brudoux 2
- La Saumagne 2
- L'Etang du Bourdeau 3

Vie de l'association
- Quelle est votre nature ? 4
- Une nouvelle espèce 4
- Brèves 5
- Bulletin d'adhésion 7
- Les Landes de la Gartempe 9
- Quel avenir pour le Plan Loire Grandeur Nature ? 9
- La protection de la Nature en Grande Bretagne 10
- Les plans de gestion réalisés en 2005-2006 11

Agenda 12

Réserve naturelle
- La Gazette n°26 : feuillet joint

Pensez à votre adhésion 2007

voir page 7

éditorial

Maurice ROBERT
Président du Conservatoire

Effet de serre, économies d'énergie, réchauffement climatique et développement durable sont les axes majeurs des politiques environnementales.

Al Gore s'est imposé comme le meilleur prosélyte de la « cause », et il se dit que le Président américain lui-même serait sensible – enfin – à ses arguments que cent députés français seulement ont bien voulu écouter au cours d'une intervention spécialement préparée pour eux...

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable n'a pas les moyens financiers de réaliser la politique affichée.

Les acteurs de terrain que nous sommes constatent cependant qu'une prise de conscience des problèmes aigus de l'environnement s'effectue dans toutes les strates de la société. Et c'est tant mieux, même s'il est déjà un peu tard. Cette prise de conscience conduit à mieux respecter la nature, à modifier des comportements égoïstes, voire méprisants, à l'endroit des défenseurs de tourbières inutilisables, de petits crapauds hideux ou de droséras voraces...

Mais prenons garde à ne pas trop charger l'individu de responsabilités qui ne sont pas les siennes et de dangers qu'il ne maîtrise pas. Certes, l'action individuelle, et tout particulièrement militante, est un préalable aux changements. Mais aller à pied ou à vélo ne sera jamais, dans une société hyper technique, que plaisir, symbole ou paraître. Pour changer la vie, il faut aussi changer la société où le gain – et le super profit – tiennent lieu de morale et de considération, où la pollution est encore trop souvent un signe de bon développement de l'entreprise !

Abandonner des schémas productivistes de rentabilité, sans pour cela revenir à « la belle époque » – qui ne le fut pas pour tout le monde – est une solution à une sortie de la crise environnementale.

Sortir du nucléaire, aussi, cette « énergie propre » qui certes, ne troue pas la couche d'ozone – en est-on sûr ? – mais qui peut tuer lentement, ou brutalement, des millions de personnes.

Si, au CREN, nous protégeons et tenons en réserve des hectares et des hectares de notre terre, c'est dans l'espoir qu'ils contribueront à sauver des Hommes.

Les nouvelles des sites

L'etang du Brudoux

Cieux - 87

Parmi les divers indices qui traduisent la reconnaissance de la place du Conservatoire pour son rôle de garant de la biodiversité et des paysages limousins, on notera la sollicitation de plus en plus fréquente par des personnes privées soucieuses de protéger un patrimoine qui leur est cher ainsi que la durée moyenne des baux qui nous sont consentis.

Madame ALBERT-ROULHAC et Monsieur JOUANNY, deux habitants des Monts de Blond, avaient acquis l'étang du Brudoux (commune de Cieux-87) dans le louable souci de le soustraire à l'appétit d'éventuels adeptes d'un pseudo tourisme « vert ». Ce vieux plan d'eau est en effet situé juste à l'aval du grand étang de Fromental qui faisait à l'époque l'objet d'un grandiose projet de marina où des touristes fortunés auraient pu se livrer à divers plaisirs motorisés.

Dans quelle mesure la large mobilisation des habitants attachés à la préservation des Monts de Blond et celle des diverses instances consultatives chargées de l'environnement ont-elles influé sur l'abandon (ou la mise en sommeil) de ce projet ? Il est difficile de le savoir, mais c'est la crainte de voir altérer cette ZNIEFF qui a poussé les nouveaux propriétaires du Brudoux à signer avec le CREN un bail emphytéotique de 99 ans (une durée record pour le CREN dans le cadre d'un bail avec des personnes privées ; pour le moment, seule la commune de Cromac-87 s'était engagée sur une aussi longue période pour les Brandes du Coury).

Enchâssé dans un vallon boisé assez profond, l'étang du Brudoux est caractérisé par un très vaste massif de nénuphars jaunes et aussi par les bois marécageux de saules qui ceinturent la moitié de ses rives. Le plus notable, c'est qu'on y trouve beaucoup de beaux tapis de sphaignes . A ce fait, s'ajoute l'absence d'orties, de baldingères, de liserons et de morelles, espèces caractéristiques des milieux très riches en nutriments. On serait donc en présence d'un boisement hygrophile relativement oligotrophe et probablement tourbeux. Visiter l'endroit n'est pas chose facile tant l'épaisseur des sédiments et l'entrelacs des branches rendent la progression difficile.. Bien des mystères subsistent donc quant aux habitants des lieux. Un ou deux couples de hérons cendrés y ont installé leurs nids depuis plusieurs années, ils voisinent avec d'assez nombreux Canards colverts et Poules d'eau. Il ne serait pas très surprenant de découvrir dans ce marais impénétrable quelques Râles d'eau et Sarcelles d'hiver. Les mammifères sont bien représentés, comme en attestent les nombreuses crottes de Martre et de Renard présentes sur le sentier qui permet de contourner l'étang ; reconnaissons cependant que celles des ragondins sont infiniment plus nombreuses... Les inventaires supplémentaires qui seront réalisés en 2007 dans le cadre de la préparation du plan de gestion du site devraient permettre de voir quelles espèces de Chauves-souris y viennent chasser. Elles doivent être abondantes tant le lieu est favorable et riche en insectes.

Parmi ces derniers, les libellules semblent particulièrement florissantes, elles ont peu à craindre des Chiroptères mais bien plus des Faucons hobereaux qui survolent régulièrement l'étang.

Gérer un étang suppose aussi la prise en compte d'un certain nombre de contraintes légales et réglementaires justifiées par son impact potentiel sur les ruisseaux. Un examen succinct des infrastructures montre que des travaux de réhabilitation de la chaussée et des dispositifs de vidange seront probablement nécessaires. Auparavant, il faudra aussi effectuer un peu de débroussaillage. Ce sera peut-être l'occasion d'un chantier ouvert à celles et ceux qui voudront découvrir ces lieux plein de charme et de mystère une fourche ou une machette (puis éventuellement un Opinel et un verre) à la main.

Nous vous tiendrons au courant...

Lettre de liaison
du Conservatoire Régional des
ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN
n°42/12

ESPACES NATURELS du LIMOUSIN
CONSERVATOIRE RÉGIONAL

La Saumagne

Saint-Maurice-la-Souterraine - 23

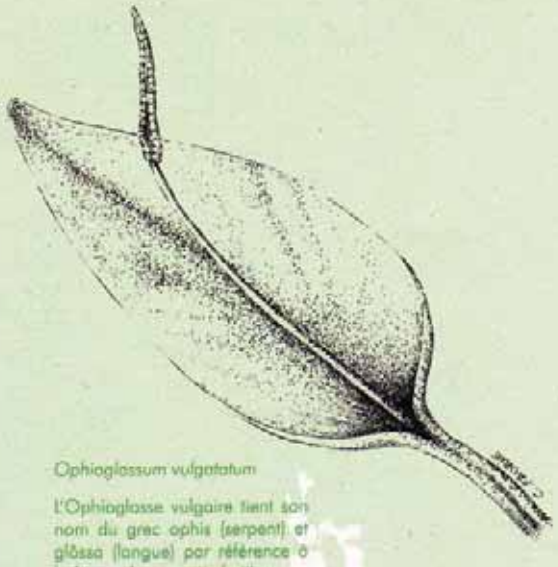

Ophioglossum vulgatatum

L'Ophioglosse vulgaire tient son nom du grec ophis (serpent) et glôssa (langue) par référence à la forme de sa partie fertile.

En accord avec les habitants de La Saumagne, ayants droit de ces vastes biens de section, l'équipe municipale de Saint-Maurice-la-Souterraine (23) a signé le 19 août 2005 un bail de 18 ans confiant au Conservatoire la responsabilité de la gestion des landes de la Saumagne.

La période 2006 – 2007 sera consacrée à la mise en place du plan de gestion du site. Les inventaires naturalistes et la cartographie du site ont d'ores et déjà permis de confirmer la présence d'habitats intéressants et de découvrir des espèces exceptionnelles qu'on ne s'attendait pas à trouver du fait de la fermeture du milieu.

Tout ceci est plutôt encourageant dans la perspective de la remise en état du site.

La réalisation de la cartographie des divers milieux qui composent les landes de La Saumagne nous permet également de voir quels sont les secteurs susceptibles d'une restauration rapide et de planifier toutes les opérations nécessaires.

Les biens de section de la Saumagne représentent près de 25 % des surfaces de landes encore présentes dans la Marche Creusoise. Le cortège floristique présent est caractéristique des landes de basse altitude.

Le site est parsemé de petites dépressions (anciennes carrières d'argile) qui sont le lieu de vie d'espèces végétales des milieux tourbeux comme les Sphaignes (sorte de mousse) ou le Millepertuis des Marais, rare dans ce secteur du département.

Le site héberge enfin la seule station connue en Creuse d'une fougère exceptionnelle : l'Ophioglosse vulgaire. Cette petite fougère d'aspect très particulier se développe habituellement dans les endroits ensoleillés aux sols peu acides. Actuellement, l'Ophioglosse est en voie de raréfaction sur l'ensemble de son aire de distribution du fait de la disparition de son habitat principal, la prairie naturelle faiblement amendée. A La Saumagne, aucun des quinze pieds découverts n'avait fructifié cette année. Il est important de signaler que la Creuse était jusqu'alors le seul département de France où cette fougère n'avait jamais été observée.

Durant l'hiver 2006 – 2007 le Conservatoire présentera aux habitants les premiers résultats des inventaires réalisés. Ce sera l'occasion de discuter des mesures envisagées dans le plan de gestion et des travaux de restauration nécessaires pour que les habitants de la Saumagne retrouvent dans les années à venir les paysages auxquels ils sont si attachés.

L'étang du Bourdeau

Saint-Pardoux-Morterolles (23)

Depuis cet été, l'Etang du Bourdeau est à même de vous recevoir dignement. Pour mémoire et en particulier pour ceux qui ont visité le site en 2002 lors de l'Assemblée Générale du Conservatoire, le site a bien changé. Il a repris vie.

Des aménagements légers à l'intention du grand public sont installés depuis cet été : aire de stationnement, barrières bois à l'entrée du site, panneau d'accueil et de présentation de la tourbière, entretien des bordures de l'étang...

Les panneaux sont installés sur les parcelles appartenant au CREN. Elément à souligner : la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière a porté la maîtrise d'ouvrage de ce projet touristique.

Au-delà de ces aspects, la tourbière retrouve une nouvelle jeunesse. Sur un peu plus de 7 ha restaurés par le biais d'un contrat NATURA 2000, les vaches limousines de M. TALABOT entretiennent le site avec une grande efficacité. Une équipe de L'AFIL, association de réinsertion épaulée par les moyens humains du Relais Infos Services de Saint Léonard de Noblat, viennent de repasser sur le site.

Les rejets de souches ont été repris et un peu de bûcheronnage complémentaire est en cours.

L'ensemble de ces opérations fait l'objet d'un suivi scientifique mené par le Conservatoire : des suivis écologiques généralistes sur l'ensemble du site et des suivis scientifiques précis sur des placettes à Andromède à feuilles de Polium, plante rare en Limousin. L'ensemble tend à montrer que la gestion développée ces dernières années répond aux objectifs initiaux du document d'objectifs approuvés par les itinérants du site et les naturalistes limousins.

La vie de l'association

Quelle est votre nature ?

Serge COHADON
Agent d'entretien

Quel est votre parcours ?

Depuis l'âge de 14 ans, j'ai exercé le métier de boulanger. Il y a une dizaine d'années, pour des raisons médicales, j'ai du abandonner mon métier et me reconvertir. J'ai donc suivi une formation BPA Agricole, niveau5, option maraîchage au Lycée Agricole des Vaseix à Verneuil-sur-Vienne, en vue d'une installation. Mon installation étant impossible pour de mutliples raisons, j'ai effectué de nombreux petits boulots (cueillette de pommes, restauration, service aux personnes...)

J'ai eu l'opportunité de rentrer en réinsertion dans l'entreprise «Remparts» de Bellac, une filiale de l'assocation «Aménagement Formation Insertion Limousin» (AFIL) où je faisais des travaux d'entretien de chemins de randonnée, jusqu'à mon intégration au CREN en janvier 2005.

Quel est votre rôle au Conservatoire ?

Je fais partie de l'équipe technique qui assure l'entretien et la restauration des sites du CREN (clotûres, bûcheronnage.)

Des objectifs, des espoirs ?

Continuer à travailler au sein de l'équipe technique, sereinement et efficacement.

Une nouvelle espèce

Le Paspale dilaté *(Paspalum dilatatum Poiret)*

Cette graminée a été repérée en Haute-Vienne en 2004 par le Conservatoire botanique National du Massif central. Facilement reconnaissable, elle était auparavant inconnue au bataillon limousin des plantes exotiques. Originaire d'Amérique du Sud, elle se propage dans une grande partie du monde. Sa présence en France a été constatée au début du XXème siècle dans le midi de la France, zone où elle est actuellement la plus abondante : elle a colonisé toute la Camargue et la Crau.

Paspalum dilatatum se rencontre souvent au bord des routes, sur les talus, prairies humides et bords de cours d'eau. C'est une espèce rudérale assez vigoureuse car elle possède de courts rhizomes et se développe en touffes. Sa propagation se fait par graines et aussi par fractionnement de la souche : les travaux et transports routiers sont un bon facteur de propagation. C'est sans doute ce phénomène qui a fait arriver le Paspale en Limousin : bords de route et proximité de rond point et autres zones remaniées à Saint-Priest-sous-Aixe, Champagnac-la-Rivière, La Souterraine, Boisseuil, Limoges, Aixe-sur-Vienne... et sûrement bien d'autres localités.

Sa présence et son développement dans la région sont à surveiller comme pour les autres espèces exotiques (Jussies, Renouées, Seneçon du Cap...) afin d'évaluer leur éventuel impact sur la flore indigène. Dans le cadre du programme de surveillance des espèces invasives lancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le CREN coordonne les actions de gestion et d'éradication et le Conservatoire botanique national du Massif central est chargé de centraliser les informations sur les plantes invasives du Limousin. Une fiche d'inventaire, que vous trouverez dans ce bulletin, a été spécialement réalisée pour recueillir ces informations.

Vous pouvez utiliser cette fiche et adresser vos observations au Conservatoire botanique qui pourra ainsi suivre l'évolution de la répartition des espèces invasives en Limousin.

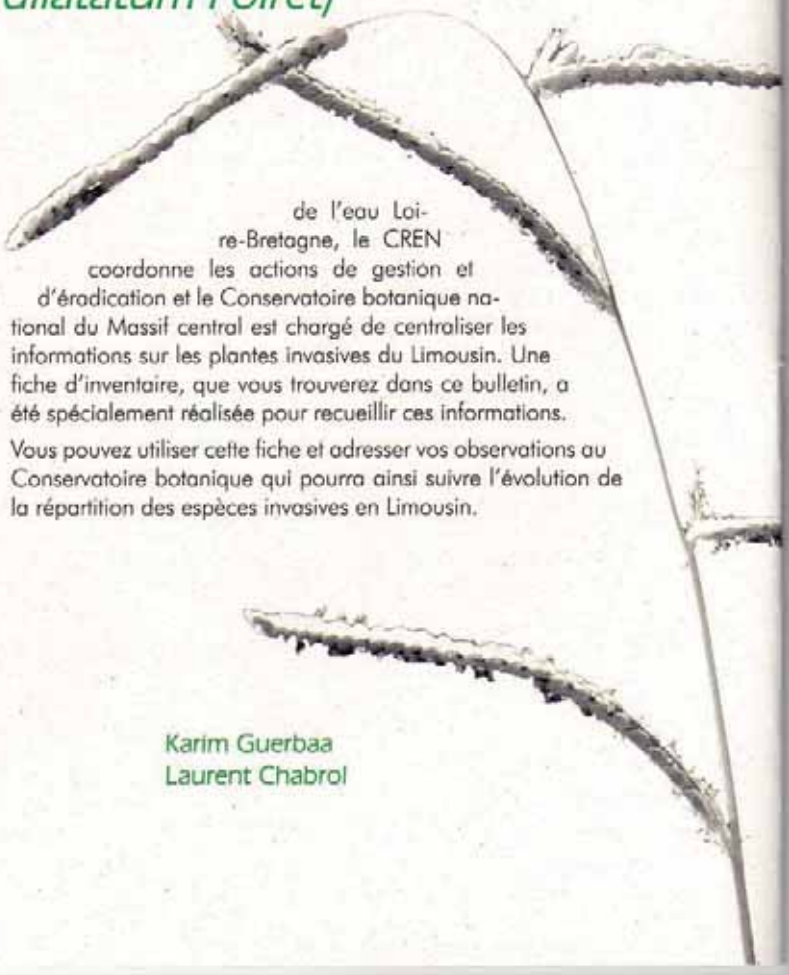

Karim Guerbaa
Laurent Chabrol

Lettre de liaison
du Conservatoire Régional des
ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN
n°42/12

ESPACES NATURELS du LIMOUSIN
CONSERVATOIRE RÉGIONAL

Brèves

Journées d'échanges sur les landes et les tourbières

Les 4 et 7 septembre derniers ont été organisées avec la Chambre Régionale d'Agriculture deux journées d'échanges sur le thème des landes et des tourbières.

Ces deux journées étaient ouvertes aux exploitants agricoles pour les informer sur le fonctionnement écologique de ces milieux et de discuter des méthodes de gestion préconisées pour les préserver.

De nombreux débats se sont ouverts lors de la visite de sites de landes et de tourbières du plateau de Millevaches où étaient présents aussi les éleveurs partenaires du CREN.

Les personnes présentes, aussi bien organisateurs que participants, ont été satisfaites de ces rencontres, qui seront sûrement renouvelées dans l'avenir.

Un Colloque National d'Arachnologie en Limousin

Un colloque national des arachnologistes de France s'est tenu à Limoges, au Centre CHEOPS, du 28 au 30 septembre 2006. Une très grande partie de ce que la France compte d'arachnologistes, spécialistes pour beaucoup, en herbe pour quelques-uns, s'était retrouvée en Limousin comme chacun l'avait souhaité aux dernières rencontres de Bretagne.

C'est notre Conservatoire, et plus spécialement le Groupe d'observation arachnologique qu'il abrite, qui s'était chargé de l'organisation de ce colloque lequel a pu bénéficier d'un soutien financier de la DIREN du Limousin, du Conseil Régional et du Conseil Général 87.

Le programme était riche et un compte rendu de ces journées sera mis en ligne ultérieurement sur le site du CRENL.

Parmi les faits marquants, on retiendra la Création de l' « Association Française d'Arachnologie » dont le siège sera au Muséum National d'Histoire Naturelle et qui prend le relais de l'ancienne Société Française d'Arachnologie laquelle depuis plusieurs années avait évolué en Société Européenne.

De nombreux projets ont été abordés dont celui de la réalisation d'une Faune de France des araignées, projet qui avait été momentanément mis en sommeil faute de trouver des financements.

Marcel CRUVEILLIER

Siège social

Quelques travaux d'amélioration et d'entretien de notre siège social se sont déroulés au cours d'une grande journée de nettoyage organisée avec l'ensemble de l'équipe salariée en septembre dernier. Elle fut l'occasion de repeindre la presque totalité des huisseries du bâtiment dans une couleur préconisée par le CAUE (organisme départemental de conseil en architecture urbanisme et environnement auquel tout le monde peut avoir recours), d'entretenir les abords du siège social et de démarrer les premiers travaux d'extension du bureau Natura 2000 du 2eme étage.

Emploi

Fabien BOSSIERE a rejoint l'équipe du CREN le 1er décembre 2006 en tant que Conducteur de travaux. Durant de nombreuses années, il a exercé l'activité de bûcheron dans les environs de Rennes.

Adhérer au Conservatoire,
c'est participer à la sauvegarde
du patrimoine naturel limousin.

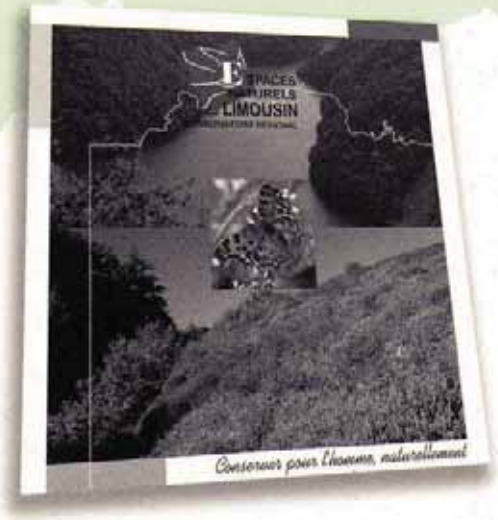

Communes et associations

Vous pouvez soutenir l'action du Conservatoire en Limousin.

En 2006, ce sont 48 communes et 9 communautés de communes qui adhèrent au Conservatoire, ou qui lui ont confié en gestion des terrains communaux à forte valeur patrimoniale. Ce sont 23 associations qui, par leur cotisation, soutiennent l'action du Conservatoire.

Par votre adhésion vous recevrez chaque trimestre la lettre de liaison pour être tenu informé des actions du Conservatoire. Vous bénéficierez de services préférentiels.

Montant des adhésions

- ☐ Associations ..... 50 euros
- ☐ Communes ..... 35 à 800 euros
  selon le nombre d'habitants
- ☐ Groupements de communes ... 245 à 630 euros
  selon le nombre de communes

Tarifs et modalités d'adhésion :
contactez-nous au 05 55 03 29 07

Le CREN-Limousin est une association créée en 1992 dont la mission est d'étudier, préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel de notre région, en étroite concertation avec les acteurs locaux. En Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, le Conservatoire contribue ainsi à la sauvegarde de la biodiversité par la conservation des espaces naturels les plus exceptionnels (tourbières, landes, marais, pelouses calcaires et serpentinicoles, forêts etc.).

Le conseil d'administration est composé de représentants d'associations naturalistes ou environnementales, de chasseurs, de pêcheurs, d'agriculteurs, de forestiers, des collectivités, des membres adhérents individuels et issus du conseil scientifique.

Le conseil scientifique est composé de membres bénévoles choisis pour leurs compétences dans les domaines des sciences de la nature (faune, flore, géologie, gestion des milieux etc.). Il est chargé d'examiner, de valider et de suivre les actions entreprises.

Une équipe de 24 salariés est chargée de coordonner les projets et d'exécuter les travaux d'expertise et de mise en valeur de sites majeurs en Limousin.

Membres individuels

OUI « Je soutiens l'action du Conservatoire en Limousin »

☐ Je souhaite adhérer au Conservatoire Régional des ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN pour l'année 2007, et je recevrai chaque trimestre la lettre de liaison pour être tenu informé de ses actions.

☐ renouvellement ☐ nouvel adhérent

Nom .....

Prénom(s) .....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville .....

Tél .....

Mail .....

☐ 17 euros individuel ☐ 25 euros couple ☐ 50 euros ou plus membre bienfaiteur ☐ 8,50 euros étudiant, sans emploi

Fait à ..... le .....

Signature

ENQUETE FACULTATIVE

☐ Sous réserve d'être disponible, je me porte **volontaire** pour aider au montage ou à la tenue de stands, animer ou encadrer des sorties, organiser des soirées, déplacer les expositions, jeter un oeil sur un site etc. (Si vous cochez, le Conservatoire vous contactera personnellement pour plus d'information)

☐ J'autorise le CREN à me contacter comme **personne ressource,** dans le cadre d'activités qui se tiendraient dans la zone géographique de mon domicile. Type de services que je pourrais offrir (ex : inventaires, stationnement véhicule, abri pour casse-croûte, stockage de matériels etc.):

.....

.....

☐ J'autorise le CREN à communiquer **mes coordonnées** à d'autres associations de protection de la nature.

☐ Je peux apporter un **soutien** au CREN dans certains domaines (ex : emballages de colis postaux, saisies informatiques, juridique, rédaction d'articles, photographies etc.).

Précisez :.....

.....

3e Séminaire Technique des Tourbières

Les 3 et 4 octobre derniers, s'est déroulé, en Ardèche, le troisième séminaire technique des tourbières du Massif Central.

Organisée par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne en partenariat avec le Pôle Relais Tourbières, cette rencontre biennale vise à favoriser les échanges d'expériences entre les gestionnaires de tourbières du Massif Central et l'ensemble des acteurs concernés par ces milieux (CREN, Parcs Naturels Régionaux, administrations : Chambres d'agriculture, DIREN, DDAF, ONF Agences de l'eau, scientifiques...).

Le sujet de ce troisième séminaire portait sur les questions de l'exploitation industrielle de tourbe à l'échelle du Massif Central (4 tourbières encore exploitées) et la réhabilitation de ces anciennes carrières. Diverses expériences de restauration menées par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le Conseil Général de la Loire ont ainsi été présentées.

Diverses réflexions accompagnées de témoignages ont également été mises en avant par les Agences de l'eau sur l'avenir de la ressource en eau lié à la préservation des zones humides tourbeuses de tête de bassin dans le Massif Central.

Les visites de sites dans la Montagne ardéchoise et dans le Massif du Tanargue ont permis aux participants de découvrir les travaux de réhabilitation et de gestion de tourbières dont le fonctionnement hydrologique avait été perturbé (drainage et exploitation industrielle).

La Tourbière de Sagne Redonde, incluse dans le programme Loire Nature, exploitée jusqu 'en 1998, puis gérée par le CREN Rhône-Alpes a fait l'objet de nombreuses études par les scientifiques (sondage et carottage de tourbe) afin de mieux connaître son fonctionnement hydrogéologique.

La Tourbière de Pradas, site Natura 2000 enclavé au sein d'une hêtraie sapinière climacique, est gérée conjointement par le PNR des Monts d'Ardèche et l'ONF.

Un projet de création de Réserve Biologique Domaniale est à l'étude sur cette tourbière.

Foncier

Corrèze : 53,04 ha supplémentaires en convention

- 20,48 ha sur la commune de Saint-Merd-les-Oussines se répartissant de la façon suivante : 19,93 ha sur les landes et tourbières du Pont la Pierre et 0,55 ha sur les prairies humides du Pont Est.
- un nouveau site à Meymac : 32,56 ha sur les landes de Combe Prunde.

Haute-Vienne : 9,03 ha supplémentaires en convention

0,88 ha sur la Butte de Frochet (Bussière Boffy)

8,15 ha sur la lande des Vérines à Chateauponsac

Actuellement le CREN Limousin gère 1410 ha (537 ha en corrèze, 344 ha en creuse et 529 ha en Haute-Vienne)

Paul GEROUDET nous a quittés le 23 novembre à la suite d'une brève maladie

Au cours des 89 ans de sa vie cet ancien instituteur suisse a joué un rôle fondamental dans l'étude et la diffusion de la connaissance sur les oiseaux dans tout le monde francophone. Ses nombreux ouvrages écrits dans un style d'une grande élégance ont inspiré des générations de naturalistes et ont servi de levier à la protection des oiseaux et de leurs habitats.

Pour la plupart publiés par les éditions Delachaux et Niestlé certains sont encore en vente dans toutes les bonnes librairies, ils sont aussi accessibles dans la bibliothèque de la SEPOL.

Actualités

Les Landes de la Gartempe

Comme annoncé dans le précédent bulletin, cette année 2006 a permis de démarrer un vaste chantier de restauration des landes relictuelles des gorges de la Gartempe à Châteauponsac (87) et de la Couze à Balledent (87), chantier qui doit se poursuivre les années prochaines.

Avant tout, début 2006, les maires des communes concernées (Balledent et Châteauponsac) ont été consultés sur ce projet afin de recueillir leur avis, leur sentiment sur la démarche à mettre en œuvre. C'est ainsi que M. Le Maire de Châteauponsac a publié un article dans le bulletin municipal, invitant les propriétaires intéressés à prendre contact avec le CREN. Les premières rencontres et les premiers contrats Natura 2000 ont pu être montés et tout s'est ensuite enchaîné.

Aujourd'hui ce sont environ 15 ha de landes sèches à callune, bruyère cendrée, ajonc nain, genévrier qui vont être gérés et préservés avec l'accord des propriétaires, qui sont à la fois des privés, des communes et des sectionnaires.

Des travaux de restauration par bûcheronnage, étrépage, arrachage manuel et export systématique de la matière ont commencé début 2006 et vont se poursuivre dès cet hiver 2006-2007; lorsqu'il est pertinent et surtout possible, un entretien par fauche ou remise en pâturage est préconisé selon les disponibilités locales.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre de contrats Natura 2000 portés soit directement par le propriétaire, soit indirectement par le CREN ou encore la Communauté de Communes de Gartempe – Saint Pardoux, compétente et ayant délibéré favorablement en mars 2006.

Il reste cependant encore de belles landes à sauvegarder, notamment sur la commune de Balledent où des premiers contacts ont déjà été pris...

Si tout se passe bien, plus de 33 ha de ces landes de basse altitude, en réseau entre les gorges de la Gartempe et les gorges de la Couze, pourraient bénéficier de cette remise en bon état de conservation et ce au profit de la biodiversité et de l'intérêt paysager local...

Le CREN a conventionné 12 ha de ces landes dont 2,3 ha qui seront achetés dès 2007.

Quel avenir pour le Plan Loire Grandeur Nature ?

Le Plan Loire Grandeur Nature version 2 se termine en 2006. Le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du projet au nom de l'Etat, avait invité dès le 14 décembre 2005 l'ensemble des acteurs concernés à réfléchir ensemble à son avenir.

Sur proposition du Président de l'Etablissement Public Loire, le principe d'une large consultation des partenaires intéressés (Etat, collectivités territoriales, usagers et acteurs associatifs) a été retenu sur la base d'un document d'orientation stratégique élaboré conjointement par l'Etat, l'Etablissement Public Loire, le Comité de bassin Loire Bretagne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne. C'est dans ce cadre qu'une réunion a eu lieu le 3 mai à Limoges.

Après la diffusion d'un premier document synthétique, une réunion régionale d'information et de concertation s'est tenue le 11 octobre à Limoges à l'initiative de l'Agence de l'eau. Elle rassemblait la DIREN Limousin, le Conseil Régional du Limousin, la cellule SAGE Vienne, la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, le Parc Naturel Régional Limousin-Périgord, la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne, le CREN Limousin.

De tout cela, il ressort les points principaux suivants :

Il y aura bien un PLGN3. Il sera organisé autour de 5 plates-formes thématiques placées sous la responsabilité de pilotes institutionnels :

- Plate-forme sur les ouvrages domaniaux et la sécurité (DIREN de Bassin)
- Plate-forme sur la prévention des inondations (Etablissement Public de la Loire)
- Plate-forme sur le patrimoine culturel (Région Centre)
- Plate-forme sur la recherche, données, information (Etablissement public Loire)
- Plate-forme eau, espaces et espèces ou PF3E (Agence de l'eau Loire Bretagne avec l'appui de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels). A cette plate forme est également adjointe la problématique particulière des poissons grands migrateurs sous la responsabilité du Conseil Supérieur de la pêche et de l'association Loire Grands Migrateurs (Logrami), émanation des fédérations départementales de pêche.

De prime abord, nous sommes surtout concernés en Limousin par les 3 dernières plates formes et particulièrement la « PF3E ». Elle devra s'appuyer sur des comités de suivi territoriaux chargés d'animer la mise en œuvre des projets qui pourront être portés par divers maîtres d'ouvrage, de veiller à leur cohérence et à leur adéquation avec les grands objectifs du Plan Loire. Comme vous le constatez, cette plate forme reprend le contenu du programme « Loire nature » à cette grande différence près que le pilotage n'est plus organisé de la même façon.

Ces projets devront contribuer à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et du SDAGE Loire Bretagne pour la préservation des « masses d'eau » en bon état écologique et la restauration de celles qui présentent un risque de non atteinte du bon état. Ils participeront à la préservation de la biodiversité et particulièrement sur les sites à forts enjeux. Ils se préoccuperont aussi des espèces piscicoles migratrices patrimoniales.

Sur le plan budgétaire, cette plate forme est dotée de 20 M de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de 8,4 M de la Direction de la Nature et des Paysages du Ministère de l'Environnement. Les budgets seront complétés par des fonds européens (FEDER) et, en fonction de leur volonté, par les Régions et les Départements ou les intercommunalités.

Il faut noter que, conformément aux règles de comptabilité publique, les maîtres d'ouvrage devront participer à hauteur de 20% aux projets qu'ils proposent de mener (les Conservatoires d'Espaces Naturels, structures associatives sont normalement dispensés de cet assujettissement).

La dotation budgétaire globale envisagée pour les 6 ans que durera le programme est estimée à 70 M .

Il est d'ores et déjà acquis que les 8,4 millions du MEDD seront prioritairement affectés aux sites Natura 2000.

Autre chose importante, les 20 millions de l'Agence de l'eau ne représenteront pas ses seules interventions sur les milieux aquatiques ; en effet la ligne budgétaire les concernant est dotée de 27 M annuellement dans le cadre du IXème programme de l'agence, soit 190 M sur les 6 ans. Cette somme qui représente un triplement par rapport au précédent programme est celle où devraient émarger, entre autres, les structures porteuses des contrats de restauration entretien de rivières « classiques ».

Elle pourrait aussi servir à financer des mesures agri-environnementales dont les cahiers des charges et les modalités de mise en œuvre seraient mis au point par l'Agence (et les Régions ?).

A suivre...

La protection de la nature en Grande-Bretagne.

Chapitre 2. Les zones protégées ?

De nos jours, on tient souvent comme évident le fait que la désignation de réserves, de parcs, ou l'achat de terrains par des organismes comme les conservatoires, bref, l'application d'une protection plus ou moins stricte sur une zone délimitée et reconnue pour sa valeur écologique, constitue, si ce n'est l'ossature, au moins un élément central de toute politique de conservation de la nature. Mais en quoi cela est-il si évident ? Pourquoi la conservation de la nature s'est-elle «enfermée dans ses réserves» ? Il y a bien sûr des réponses évidentes, comme le faible pouvoir des conservationnistes les ayant empêchés de lutter contre la sectorisation des politiques et d'imposer une prise en compte transversale de cette problématique. Mais il y a aussi des facteurs liés à l'histoire du mouvement de protection de la nature, qui a grandi, si ce n'est né anglo-saxon .

La création aux Etats-Unis des premiers parcs nationaux (Yellowstone National Park en 1872, Yosemite National Park en 1890) découla directement du mouvement romantique qui avait émergé au début du 19e siècle en Europe. L'écossais John Muir, le père fondateur du Yosemite National Park, s'était ainsi battu pour préserver l'expérience intellectuelle, spirituelle et esthétique qu'apportait la contemplation de ces espaces sauvages.

De façon similaire, au Royaume-Uni, le combat pour la préservation des paysages sauvages du Lake District conduisit en 1895 à la création du National Trust et au tout premier achat d'un terrain à des fins de conservation par une ONG. Avec une différence de taille, toutefois: l'achat de terrains avait aussi comme objectif de permettre au public d'accéder à ces paysages, jusqu'ici monopolisés par les grands propriétaires fonciers.

La conservation des espèces et habitats ne fut donc pendant longtemps qu'un heureux hasard, un sous-produit de l'acquisition de réserves à des fins d'accès au paysage. Lorsque, au 20e siècle, elle devint une fin en soi, la création de réserves s'imposa de façon évidente comme moyen de répondre au nouvel enjeu. La première organisation à militer pour le développement d'un réseau cohérent de véritables réserves naturelles fut la Society for the Promotion of Nature Reserves, créée par Nathaniel Charles Rothschild en 1912 et ancêtre des Wildlife Trusts. Sous son impulsion, l'Etat créa le statut de réserve naturelle nationale en 1949, un an après avoir créé le premier organisme gouvernemental au monde à être entièrement dédié à la conservation de la nature.

Au Royaume-Uni, les RNN ont la particularité d'être en majorité propriété de l'Etat (ou plus précisément de la Couronne, comme on dit là-bas). Mais, en terme de zones protégées, la pierre angulaire du système britannique est le Site of Special Scientific Interest, ou SSSI. A l'époque de leur création, en 1949, les SSSI n'étaient rien de plus que l'équivalent de nos ZNIEFF : un inventaire des sites les plus remarquables. Leur désignation avait été basée sur des critères uniquement scientifiques, et on avait cherché à constituer un réseau plus représentatif qu'exhaustif.

L'absence de protection n'empêcha bien sûr pas une dégradation continue: à la fin des années 1970, 4% des sites étaient détruits chaque année suite au changement des pratiques agricoles. En 1981, une tentative de renforcement de la législation se heurte aux lobbys et aboutit dans la douleur à une loi renforçant les moyens de l'Etat pour parvenir à... un accord amiable avec les propriétaires et exploitants.

Ce n'est finalement qu'en 2000 que les pressions des ONG, les menaces de la Commission Européenne et l'arrivée au pouvoir du parti travailliste aboutirent au Countryside and Rights of Way Act, qui transforma les SSSI en zones intégralement protégées.

Par cette loi, l'Etat s'est donné de vrais pouvoirs et des objectifs ambitieux, à tel point que les ONG considèrent qu'il leur est désormais inutile d'acheter ou de louer des SSSI pour les préserver. L'organisme gouvernemental responsable pour la conservation de la nature a un droit d'accès aux sites, et réalise les plans de gestion et les suivis.

Le propriétaire du SSSI reçoit une liste d'opérations prohibées, mais aussi une liste d'opérations de gestion qu'il doit exécuter, et pour lesquelles il peut recevoir une compensation financière. Si le propriétaire ne gère pas convenablement le site, l'Etat peut réaliser de façon autoritaire les travaux nécessaires et lui en faire payer le coût, voire l'exproprier. Toute opération réalisée en dehors du site mais susceptible de l'altérer est également prohibée.

Enfin, l'Etat s'est fixé un objectif, légalement contraignant, de 95% de la surface des SSSI en bon état de conservation d'ici 2010.

Dernière précision: il y a plus de 6000 SSSI au Royaume-Uni, couvrant 9% du territoire. A titre d'exemple, les zones légalement protégées en France métropolitaine (en incluant les Parcs Nationaux, les Réserves Naturelles, les Arrêtés de Protection de Biotope et les terrains du Conservatoire du Littoral) couvrent 1,5% du territoire. Il nous faudrait protéger intégralement toutes les ZNIEFF de type 1 pour (à peine) parvenir à égaler ce chiffre.

Arnaud DURANEL

Les Plans de gestion réalisés durant l'année budgétaire 2005 – 2006

La Tourbière de Chabannes

(Tarnac, 19)

La tourbière de l'étang de Chabannes est située au cœur du plateau de Millevaches sur la commune de Tarnac. Ces 36 hectares ont été acquis par le conservatoire en juin 2004. Le Plan de gestion a été réalisé sur les 178 hectares du bassin versant. 45% sont occupés par des Habitats d'Intérêt communautaire reconnus par la « Directive Habitats », dont 27 % sont des milieux tourbeux. Près de la moitié de la surface de l'étang est recouverte par un radeau flottant offrant une singulière végétation. L'intérêt floristique et faunistique du site en fait un des lieux majeurs en terme de biodiversité pour la Montagne Limousine.

Son exceptionnelle qualité écologique est en partie dûe à la gestion pastorale traditionnelle qui s'est maintenue grâce aux agriculteurs locaux depuis des décennies.

Sur les parcelles appartenant au CREN, différents type de travaux vont être réalisés à partir de 2007.

Certaines landes dégradées vont être restaurées via des contrats Natura 2000, le site se situant sur le périmètre du « Haute-Vézère.»

Les plantations résineuses, propriétés du CREN, vont être progressivement coupées afin de rouvrir des points de vue sur l'étang et son bassin versant. Compte tenu des maîtrises foncières anciennes et nouvelles que nous avons sur le secteur du Pont-la-pierre tout proche, c'est un ensemble paysager ouvert de landes, de tourbières et de prairies d'une réelle ampleur qui sera reconstitué d'ici quelques années.

La Tourbière de la Ferrière

(Davignac, 19)

La tourbière de la Ferrière est un site majeur du Conservatoire, qui se situe sur l'extrême est du plateau de Millevaches. 41 hectares sont gérés depuis 1998. La révision du plan de gestion a débuté en 2005 et se poursuit sur l'année 2006. La première année a été consacrée à la cartographie de l'ensemble du bassin versant et au bilan des actions réalisées dans le cadre du plan de gestion précédent (1998 – 2003). En effet, cette partie du travail était très importante pour connaître l'impact des lourds travaux hydrauliques qui ont été effectués pour tenter de limiter les impacts du drainage réalisé en 1995. Cette analyse va permettre d'orienter les nouveaux objectifs de gestion pour le plan de gestion allant de 2007 à 2011.

Les Landes des Tuileries

(Saint-Bazile, 87)

La lande des Tuileries se trouve dans le sud-Ouest du Département de la Haute-Vienne, dans le périmètre du Parc Naturel Régional Périgord – Limousin. Le Conservatoire gère 1,87 hectare de cette petite lande mésophile qui abrite des espèces et des milieux tout à fait singuliers pour la Haute-Vienne, comme des bas-marais alcalins à Choin noirâtre (Schoenus nigricans), seule station du département. Il s'agit ici aussi d'un renouvellement de plan de gestion faisant le bilan des actions menées pendant la période 2000 – 2005.

Gîte à Chiroptères de Lamativie

(Camps / Saint Mathurin-Léobazel - 19)

Le site de Lamative est situé dans les Gorges de la Cère à la limite des départements de la Corrèze, du Cantal et du Lot. Il est constitué d'une série de bâtiments construits dans les années 1930 par Electricité de France. Ces constructions permettaient de loger les ouvriers bâtissant l'usine hydroélectrique de Camps. Ces bâtiments ont été abandonnés dans les années 1970 et abritent actuellement des colonies de reproduction de chauves-souris rares et menacées à l'échelon européen comme le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et le Murin à Oreilles échancrées.

Au regard des potentialités en terme de colonies de reproduction et l'urgence de restaurer les toitures des différentes maisons, le conservatoire a acquis ce site le 17 septembre 2004.

Les objectifs principaux du plan de gestion couvrant la période 2005 –2010 sont la restauration des bâtiments afin d'optimiser les conditions de température et d'hygrométrie favorables à la reproduction des différentes espèces de Chauves-souris présentes (réfection des toitures, obturations de certaines ouvertures). En effet, les conditions d'accueil actuelles, et la dégradation des toitures suite à la tempête de décembre 1999, ne permettent pas le développement des colonies au regard des potentialités des territoires de chasse qu'offrent les Gorges de la Cère, et des effectifs connus par le passé.

Les premiers travaux de dégagement des bâtiments devraient débuter dès l'automne 2007, puis les travaux de charpente et de couverture et d'occultation des fenêtres et portes. Le suivi régulier des colonies devrait apporter des éléments d'évaluation de l'efficacité des travaux entrepris.

La Tourbière de la Mazure

(Royère de Vassvière, Saint-Pierre Bellevue, Le Monteil au Vicomte,23)

La tourbière de la Mazure est située en Creuse, sur la bordure ouest du plateau de Millevaches. Le Conservatoire et l'Office National des Forêts y gèrent 70 ha appartenant à la communauté de communes de Bourganeuf / Royère-de-Vassivière. Ce site présente de grandes superficies de landes sèches et de tourbières, et les ruisseaux qui le traversent abritent une flore et une faune rares et menacées comme la moule perlière ou le flûteau nageant.

Le plan de gestion, rédigé en partenariat avec l'ONF, s'étale sur la période 2006-2015. L'enjeu principal est de restaurer par pâturage ces landes et ces tourbières abandonnées depuis de nombreuses années. Cet hiver, un gros travail de bûcheronnage est prévu pour rouvrir une partie du site.

Agenda

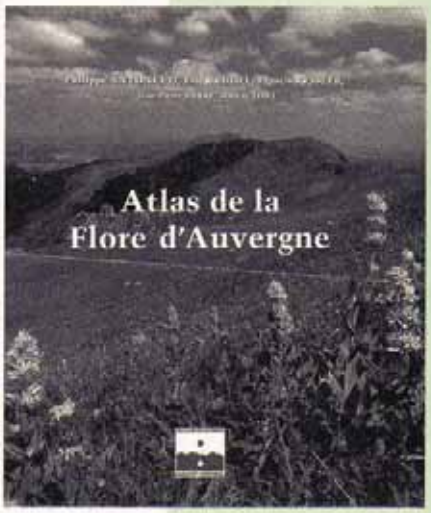

Plus de 200 ans après la parution de la première édition de la Flore de la ci-devant Auvergne d'Antoine Delarbre (1795) et près de 50 ans après la publication de l'Inventaire analytique de la flore d'Auvergne de Maurice Chassagne (1956 et 1957), l'Atlas de la Flore d'Auvergne présente la richesse floristique de l'Auvergne au début du 3ème millénaire.

Informations pratiques :
L'ouvrage est disponible au prix de 60 + 12 de frais de port
au Conservatoire botanique national du Massif central
Le bourg - 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE
Tél. 04 71 77 55 65 - Fax 04 71 77 55 74
courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr

La SEPOL (Société d'Etude et de Protection des Oiseaux en Limousin) propose régulièrement des sorties. Nous en avons repéré quelques-unes sur des communes partenaires du Conservatoire :
(plus d'informations et de sorties sur son site internet : www.sepol.asso.fr)

Observation d'un dortoir de busards Saint-Martin

15 décembre 2006 : Butte de Frochet
RV 16h parking de la Lande A. et C. Doucelin 05 55 02 00 86

13 janvier 2007 : Butte de Frochet
RV 16h30 parking de la Lande A. et C. Doucelin 05 55 02 00 86

20 janvier 2007 : Lande du Cluzeau et de la Flotte
RV 16h place de la pharmacie à Magnac Bourg : S. Morelon 0555717817

3 février 2007 : Butte de Frochet
Rv 17h parking de la Lande A. et C. Doucelin 05 55 02 00 86

ESPACES NATURELS du LIMOUSIN
CONSERVATOIRE RÉGIONAL
6 ruelle du Theil
87510 SAINT-GENCE
Tél : 05 55 03 29 07
Fax : 05 55 03 29 30
mail : info@conservatoirelimousin.com
site : www.conservatoirelimousin.com

Association Loi 1901
Président : Maurice ROBERT
Président du CS : Michel BARATAUD
Secrétaire : Emmanuelle DOURDET
Trésorière : Annie-Claude RAYNAUD
Directeur : Pierre SELIQUER

Comité de lecture :
M. BARATAUD, M. CRUVEILLIER, C. DOUCELIN, D. GRAFEUILLE, M. ROBERT, M. et N. VINCENT

Rédaction des articles :
M. BONHOMME, S. COHADON, L. CHABROL, M. CRUVEILLIER, A. DURANEL, K. GUERBAA, G. LABIDOIRE, N. LE CHALONY, F. NAUWYNCK, M.ROBERT, P.SELIQUER, A. SIX

Crédit photo :
CREN Limousin

Directeur de la publication :
P. SELIQUER

Conception graphique et réalisation :
S. FOUETILLOU

PUBLICATION GRATUITE DESTINEE AUX ADHERENTS, DONATEURS, ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET PARTENAIRES.
Impression et diffusion à 1000 exemplaires
I.S.S.N. n° 1285 2430

de LIMOUSIN NATURE ENVIRONNEMENT
au Centre Nature La Loutre / 87 VERNEUIL SUR VIENNE - Tél : 05 55 48 07 88

Balade nature

21 janvier 2007 : la nature en hiver
15h à 17h

18 février 2007 : les traces d'animaux
15h à 17h

18 mars 2007 : la taille des arbres fruitiers
15h à 17h

Lettre de liaison réalisée avec la participation financière de

Direction Régionale de l'Environnement
LIMOUSIN

REGION LIMOUSIN

Le CREN Limousin est membre de :

Imprimé sur du papier recyclé